



DINGY-SAINT-CLAIR

MAIRIE de DINGY-SAINT-CLAIR

55 Place de l'église

74230 DINGY-SAINT-CLAIR

Tél : 04 50 02 06 27

urbanisme@dingystclair.fr

demande de raccordement à l'assainissement collectif

Je soussigné
Adresse :
Tel : adresse mail :

Demande le raccordement du (des) bâtiment (s) sis au
au réseau d'assainissement collectif de la Commune de Digny Saint Clair.

Dans le cadre d'une demande de Permis de construire : non oui N° de la demande :
Nombre de logements concernés : Réf cadastrales :
Surface totale soumise à Taxe d'aménagement des constructions existantes sur la propriété : (*)

(*) A préciser uniquement pour les constructions neuves ou existantes non dotées d'un dispositif d'assainissement autonome : somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit les vides et trémies ainsi que les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure à 1.80m.

Alimentation en eau : - usage domestique : source privée réseau communal récupération eaux pluviales
- arrosage : source privée réseau communal récupération eaux pluviales
- Autres : préciser source privée réseau communal récupération eaux pluviales

Je m'engage à :

★ Joindre au dossier les pièces suivantes :

1- un plan masse du bâtiment à raccorder faisant apparaître le numéro de section, de parcelle, les limites de propriété, les réseaux, l'emplacement du branchement projeté et sa profondeur par rapport au terrain naturel, ainsi que les évacuations d'eaux usées et le dispositif existant d'assainissement non collectif.

2- un descriptif technique du projet de branchement : type de matériau, diamètre, cotes de profondeur, regards, ventilations ...

- ★ Autoriser les services techniques à pénétrer sur ma propriété et assister aux rendez-vous fixés par les services techniques de la commune pour un éventuel contrôle de faisabilité et pour un contrôle de raccordement.
- ★ Prévenir les services de la mairie dès raccordement afin qu'une visite de contrôle par logement soit programmée.
- ★ Fournir une attestation de vidange en cas de présence d'un ancien dispositif d'assainissement.
- ★ Régler à la Commune, à réception de titre émis par la Trésorerie de Thônes après raccordement, les frais suivants, (soumis à modification par délibération du Conseil Municipal) – compris travaux publics sur parties privées. Délibération 93/15

A - PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) – éventuellement écartée par logement suivant nombre d'EH.

☛ **constructions neuves ou constructions existantes non dotées d'un dispositif d'assainissement autonome** : 2000 € par logement (ou par unité commerciale ou artisanale) + 15 € / m² de surface soumise à la taxe d'aménagement

Ecarté à : 6 500 €/logt installation de 1 à 10 EH 7 500 €/logt installation de 11 à 20 EH 8 500 €/logt au-delà

☛ **Constructions existantes dotées d'un dispositif d'assainissement autonome NON CONFORME aux réglementations en vigueur** : forfait 4 500 € par logement

☛ **Constructions existantes dotées d'un dispositif d'assainissement autonome CONFORME aux réglementations en vigueur** : forfait 3 000 €.

La création ultérieure de logements dans des volumes existants devra donner lieu à demande de raccordement

B - **FRAIS DE CONTROLE** : 200 € HT par logement pour la 1ère visite et 150 € HT par logement en cas de contre-visite

La signature de ce document entraîne l'acceptation des dispositions du règlement d'assainissement collectif consultable en mairie et sur le site Internet de la commune : www.dingystclair.fr

L'acceptation par le service d'assainissement crée entre les parties la convention de déversement.

Le projet de raccordement devra être validé par les services communaux avant début des travaux.

Les travaux de branchement sont à la charge du demandeur.

Fait àle.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

AVIS DES SERVICES TECHNIQUES SUR LE PROJET :

Le :

CONFORME

NON CONFORME

Le Maire

AVIS DES SERVICES TECHNIQUES APRES TRAVAUX :

Le :

CONFORME

NON CONFORME

Motif de non-conformité :

Le Maire

MONTANT DU RACCORDEMENT :

surface déclarée :

surface prise en compte :

	Part fixe	Surface soumise	Coût/m ²	Part variable	Total Part fixe + part variable	TVA	plafonnement	A payer
P.A.C								
Frais de contrôle								
TOTAL A FACTURER								

Titre administratif enregistré le :